



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2023-032

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

04-2023-02-10-00001 - AP N°2023-041-002 du 10 février 2023 fixant la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites - Formation des carrières - Renouvellement partiel (4 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-02-08-00010 - AC N°2023-039-029 du 08 février 2023 portant nomination de Madame Ophélie DI TORO en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours (1 page)

Page 8

04-2023-02-08-00011 - AC N°2023-039-030 du 08 février 2023 portant nomination de Madame Elodie MARCHITTO en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours (1 page)

Page 10

04-2023-02-08-00012 - AC N°2023-039-031 du 08 février 2023 portant nomination du sergent Adrien ALLENE au grade de lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires (1 page)

Page 12

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-02-10-00001

AP N°2023-041-002 du 10 février 2023 fixant la
composition nominative de la commission
départementale de la nature, des paysages et
des sites - Formation des carrières -
Renouvellement partiel



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement
Affaire suivie par Agnès HAILL
Tél : 04 92 36 72 70
Mél : agnes.haill@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité

Digne-les-Bains, le 10 FEV. 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2023-041-002

fixant la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites - Formation des carrières - Renouvellement partiel

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-16 et R. 341-16 à R. 341-24 ;
- Vu** le code de l'urbanisme ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R. 133-1 à R. 133-15 ;
- Vu** l'ordonnance n°2004-637 du 1^{er} juillet 2004 modifiée relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;
- Vu** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-031-008 du 31 janvier 2022 modifiant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et portant règlement intérieur ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-037-001 du 6 février 2023 fixant la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en sa formation spécialisée dite des carrières et portant renouvellement partiel ;
- Vu** l'assemblée générale de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes de Haute-Provence du 6 décembre 2021 portant modification des membres siégeant à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – formation carrières ;
- Considérant** qu'il y a lieu d'actualiser la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en sa formation spécialisée dite des carrières ;
- Sur proposition de** Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Alpes de Haute-Provence ;

ARRÊTE :

Article 1 :

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation spécialisée dite des carrières, est présidée par le Préfet ou son représentant, est composée comme suit :

➤ 1^{er} collège : 4 représentants des services de l'État

- deux représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- deux représentants de la direction départementale des territoires

➤ 2^{ème} collège : 4 représentants élus des collectivités territoriales

2 conseillers départementaux désigné par le Conseil Départemental :

- Titulaire : Madame Marion MAGNAN, Conseillère départementale
- Titulaire : Madame Elisabeth JACQUES conseillère départementale
- Suppléant : Monsieur Jean-Michel TRON, conseiller départemental
- Suppléant : Monsieur Jean-Claude CASTEL, conseiller départemental

2 maires du département :

- Titulaire : Monsieur René AVINENS, Maire d'Aubignosc
- Titulaire : Monsieur Yannick GENDRON, Maire de Montfort
- Suppléante : Madame Laurence ALLIX, Maire de Curbans
- Suppléant : Monsieur Jean-Paul DEORSOLA, Maire de Mallefougasse-Augès

➤ 3^{ème} collège : 4 personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et d'organisations agricoles ou sylvicoles

- Titulaire : Madame Janine BROCHIER, fédération départementale France Nature Environnement
- Suppléante : Madame Françoise TELLIER, fédération départementale France Nature Environnement
- Titulaire : Monsieur Marc FIQUET, hydrogéologue
- Suppléant : Monsieur Guillaume TENNEVIN, hydrogéologue
- Titulaire : Monsieur Vincent DURU, fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique
- Suppléant : Monsieur Jérôme ANZALLO, fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique
- Titulaire : Monsieur David FRISON, Chambre d'agriculture
- Suppléant : Madame Clémence DELAYE, Chambre d'agriculture

➤ 4^{ème} collège : 4 représentants des exploitations de carrières et des utilisateurs de matériaux

- Titulaire : Monsieur Antoine JASSERAND, Union nationale des industries de carrières et de matériaux de construction
- Titulaire : Monsieur Jérôme BOZZARELLI, Union nationale des industries de carrières et de matériaux de construction

- Suppléant : Monsieur Denis MATHELIN, Union nationale des industries de carrières et de matériaux de construction
- Suppléant : Michel COZZI, Union nationale des industries de carrières et de matériaux de construction
- Titulaire : Monsieur Jean-Paul BROUCHON, Fédération des travaux publics des Alpes-de-Haute-Provence
- Suppléant : Monsieur Daniel SARAMITO, Fédération des travaux publics des Alpes-de-Haute-Provence
- Titulaire : Monsieur Ion Vasile BLAGA, Chambre des métiers et de l'artisanat
- Suppléante : Madame Johanna TAMIETTI, Chambre des métiers et de l'artisanat

Article 2 :

Conformément à l'article 9 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006, visé par l'article R. 341-16 du code de l'environnement, les membres sont désignés pour une durée de trois ans à compter du 15 septembre 2021 soit jusqu'au 15 septembre 2024.

Article 3 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant Tribunal Administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 02) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet www.telerecours.fr

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation spécialisée dite des carrières.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,



Paul-François SCHIRA

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-02-08-00010

AC N°2023-039-029 du 08 février 2023 portant
nomination de Madame Ophélie DI TORO en
qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers
volontaires, membre de la sous-direction santé
du service départemental d'incendie et de
secours

Digne-les-Bains, le 08 FEV. 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023-039-029

Portant nomination de Madame Ophélie DI TORO
en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires,
membre de la sous-direction santé
du service départemental d'incendie et de secours.

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la demande de l'intéressée ;

Considérant les diplômes détenus par l'intéressée et son inscription à l'ordre national des infirmiers ;

Considérant l'avis favorable du médecin-chef de la sous-direction santé ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

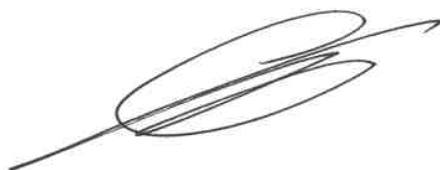
ARRENTENT :

Article 1 : Madame Ophélie DI TORO née le 5 mai 1997 à Nice (06) est nommée au corps départemental en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, avec une affectation au centre d'incendie et de secours de La Javie, le 1^{er} février 2023.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours



Jean-Claude CASTEL

Le Préfet,



Marc CHAPPUIS

NOTIFIE LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-02-08-00011

AC N°2023-039-030 du 08 février 2023 portant nomination de Madame Elodie MARCHITTO en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours

Digne-les-Bains, le 08 fév 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023- 039 - 030

Portant nomination de Madame Elodie MARCHITTO
en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires,
membre de la sous-direction santé
du service départemental d'incendie et de secours.

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la demande de l'intéressée ;

Considérant le diplôme d'état d'infirmier détenu par l'intéressée ;

Considérant l'avis favorable du médecin-chef de la sous-direction santé ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

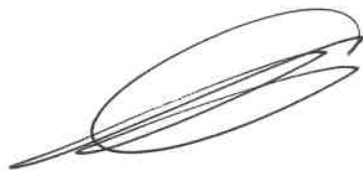
ARRESENT :

Article 1 : Madame Elodie MARCHITTO née le 25 mai 1989 à Cannes (06) est nommée au corps départemental en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, avec une affectation au centre d'incendie et de secours de Colmars-les-Alpes, le 1^{er} février 2023.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours



Jean-Claude CASTEL

Le Préfet,



Marc CHAPPUIS

NOTIFIE LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-02-08-00012

AC N°2023-039-031 du 08 février 2023 portant nomination du sergent Adrien ALLENE au grade de lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires

Digne-les-Bains, le 08 FEV. 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023- 039 -031

Portant nomination du sergent Adrien ALLENE
au grade de lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires.

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant le grade détenu par l'intéressé en qualité de sapeur-pompier professionnel ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

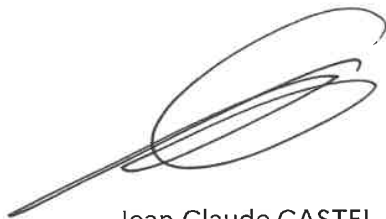
ARRESENT :

Article 1 : Le sergent Adrien ALLENE, affecté au centre d'incendie et de secours de Manosque, est nommé lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires le 1^{er} mars 2023 par concomitance.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours



Jean-Claude CASTEL

Le Préfet,



Marc CHAPPUIS

NOTIFIE LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :